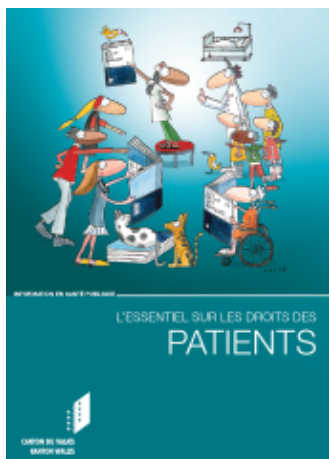


Droits des patient·es: une brochure pour sensibiliser

Les lois qui régissent les relations entre patient·es et professionnel·les de la santé restent méconnues. Un document propose une synthèse actualisée sur les droits et devoirs des personnes usagères du système de santé.



© DGS Vaud Les cantons latins ont collaboré pour mettre à jour et compléter la brochure « L'essentiel sur les droits des patients ». Disponible gratuitement, elle comprend désormais treize chapitres abordant des sujets allant du consentement au secret professionnel, en passant par le droit à être accompagné·e ou encore les directives anticipées.

Chaque thème se décline en trois aspects : un résumé des droits des patient·es, une partie « En pratique », pour favoriser la compréhension de la loi, et une rubrique « Bon à savoir », proposant des réponses aux questions les plus fréquentes. La version 2024 compte trois nouveaux chapitres portant sur l'accompagnement en fin de vie, le dossier électronique du patient et les devoirs des patient·es.

Un index permet d'accéder directement aux différents sujets spécifiques. À la fin de la brochure, chaque canton présente les adresses des organismes qui délivrent des informations complémentaires ou des conseils, de même que les voies de médiation ou de recours à disposition.

Des droits et devoirs favorables à la qualité des soins

Une bonne information sur les droits et devoirs renforce la relation qui lie patient·es et professionnel·les de la santé, améliorant ainsi la qualité des soins. Cette transparence permet à son tour le développement d'un cadre thérapeutique qui peut contribuer à rendre maladie et traitements plus supportables.

Les personnes vivant en Suisse rencontrent leur médecin de famille une à trois fois par année, en moyenne. Elles peuvent également bénéficier de soins dentaires, hospitaliers et à domicile. Des prises en charge en établissements médico-sociaux ainsi que pour personnes en situation de handicap ou de dépendance complètent les prestations à disposition.

Si les contacts avec les professionnel·les de la santé sont fréquents, les lois qui reconnaissent des droits aux patient·es et les régissent restent encore souvent peu connues. Pourtant, une personne bien informée est mieux à même d'évaluer sa situation et de faire valoir son point de vue, participant ainsi en connaissance de cause aux traitements proposés et améliorant la qualité de la relation thérapeutique.

Si les patient·es disposent de droits qu'il convient de mieux faire connaître, la brochure relève qu'elles et ils ont aussi des devoirs. Parmi ceux-ci figure de suivre le traitement accepté et d'informer les professionnel·les concerné·es des éléments importants au sujet de leur santé. Le respect de ces devoirs contribue également à la qualité des soins.

(NIB avec CLASS)

Les différentes versions cantonales de la brochure « L'essentiel sur les droits des patients » sont disponibles en téléchargement et en commande, pour la version papier, sur les sites internet des cantons de [Berne](#), [Fribourg](#), [Genève](#), [Jura](#), [Neuchâtel](#), [Tessin](#), [Valais](#) et [Vaud](#).